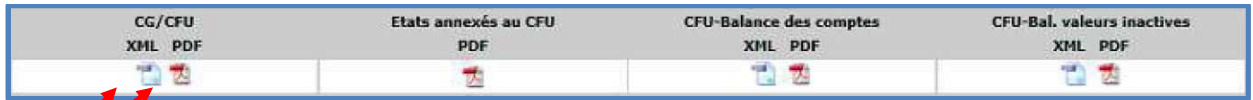


Récupération du CFU définitif et transmission en préfecture

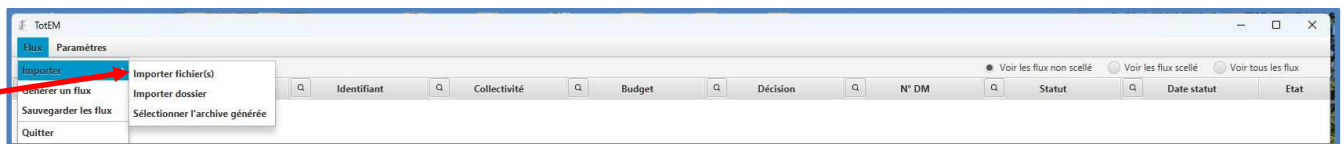
1. Récupération du CFU définitif.

Avec les identifiants de l'ordonnateur, rendez-vous sur le portail « *Compte de gestion dématérialisé* », puis sur l'onglet « *CG/CFU* », téléchargez le fichier en « *XML* », et copiez-le dans « *C:\Epéditions\Préfecture* ».



2. Intégration du CFU définitif dans TOTEM CFU.

- Ouvrez « *TotEm CFU* ».
- Peut-être aurez-vous un ancien fichier sur « *TotEm CFU* ». Dans ce cas, il faudra double-cliquer sur la ligne puis cliquer sur le bouton «  » qui se trouve en bas à droite de la fenêtre.
Importez le flux définitif précédemment récupéré sur Hélios dans Totem : Cliquez sur l'onglet « *Flux* » puis sur « *Importer fichier(s)* ».

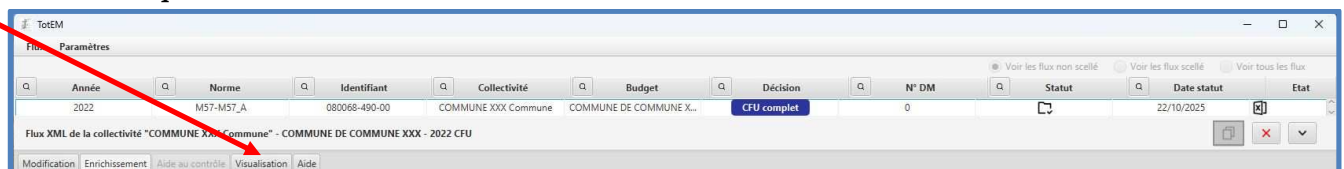


3. Validation et scellement du CFU définitif.

- Double-cliquez sur la ligne.



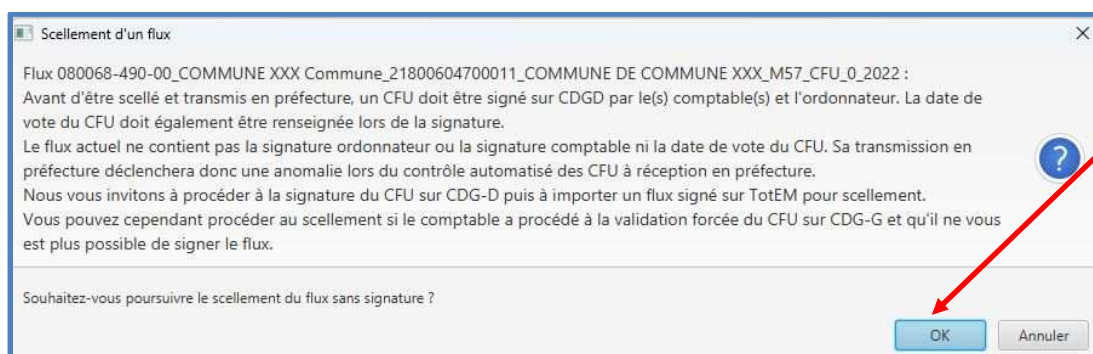
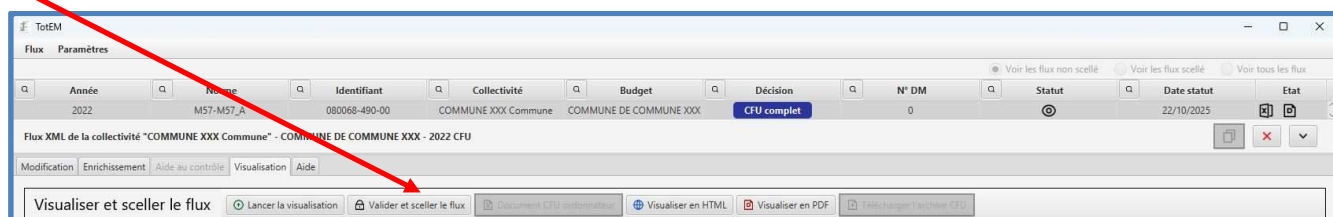
- Cliquez sur « *Visualisation* »...



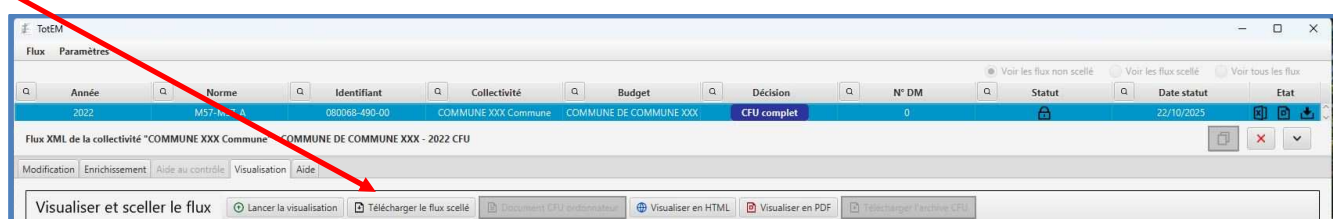
- puis sur « *Lancer la Visualisation* »



d. Cliquez sur « **Valider et sceller le flux** ».



e. Cliquez sur « **Télécharger le flux scellé** ».



f. Enregistrez le flux scellé.

(Par exemple : sous le nom « **CFU-2025-Commune-Scellé** ») afin de le transmettre sur « Actes » pour l'envoi au contrôle de légalité à destination de la Préfecture.

